

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale des copropriétaires De la Résidence LES CARMES tenue le Jeudi 09 Mai 2019.

Les copropriétaires de la Résidence LES CARMES se sont réunis le jeudi 09 Mai 2019 à la Bourse du Travail, Place des droits de l'homme à TARBES, sur convocation par lettres individuelles adressées par Monsieur Claude DANTAGNAN, dans la forme prescrite par le règlement de copropriété. En début de séance, la feuille de présence est émargée par les copropriétaires présents, tant en leur nom qu'au titre éventuel de mandataire.

### Sont présents ou représentés par un mandataire :

Mmes et MM. BERDAL, BORDENAVE, BOURADAS, CAZAUX, COLOMES, CRASPAY, DANTAGNAN, DARRIEUX, DEL ARCO, ESCOS, LOGHEDER, PLANTE, QUEMERAIS, RABOTEAU, RHODE et SOULES.

### Sont absents :

Mmes et MM. LASCOMBES, MICAS et SAUX.

Le contrôle de la feuille de présence fait ressortir que 17 copropriétaires, représentant 84865/100000èmes des parties communes, sont présents ou représentés. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer de l'ordre du jour.

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION :

### Point 1 :

Sont désignés à l'unanimité :

- Président de séance : M. COLOMES,
- Secrétaire : M. BERDAL,
- Scrutateurs : Mme BOURADAS et M SOULES.

### Point 2 : composition du Bureau :

Nous rappelons que le Bureau a été élu pour trois ans en 2017, en application des statuts de la copropriété.

Composition du Bureau :

- Président : M. DANTAGNAN,
- Vice-présidente : Mme ESCOS,
- Trésorier : M. BERDAL,
- Membres : Mme SOULES.

Monsieur DANTAGNAN assure la fonction de syndic jusqu'en 2019.

### Point 3 : Bilan financier interne de l'association :

Etat de la trésorerie de l'exercice 2018.

Après avoir effectué les achats de boissons pour la rencontre conviviale suivant les assemblées générales, il reste 2,56 € en caisse.

Monsieur BERDAL, trésorier, comptabilisera dorénavant les mouvements financiers sur le compte bancaire. L'avoir résiduel sera comptabilisé sur le compte « 509- Cotisations association copropriétaires ».

Un repas ouvert aux copropriétaires actuels et anciens de la résidence sera organisé lors de la prochaine fête des voisins. Le bulletin de réservation sera adressé ultérieurement.

### Point 4 : Cotisation des membres de l'Association pour 2019 :

Il est décidé à l'unanimité de maintenir le montant de la cotisation à 3 €uros pour 2019.

### Point 5 : Questions diverses :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale de l'Association est close à 18 h 35.

**ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT DE COPROPRIETE**  
**DE LA RESIDENCE LES CARMES.**

**Présidente de séance : M. COLOMES.**

**Point 1 : compte-rendu des travaux réalisés en 2018 :**

Le portail mécanique de l'entrée Rue des Carmes a été changé pour un montant de 7105,12 €.

La téléalarme des ascenseurs a été remplacée pour un montant de 575,30 €.

Ces travaux ont été financés par prélèvement sur le compte « Avances travaux » et réparti suivant les millièmes privatifs de chaque copropriétaire.

**Point 2 : bilan financier de la gestion syndic pour 2018 :**

**L'avoir de l'Association se répartit comme suit :**

• Cautionnements	= 28 083,93 €
• Cotisation association copropriétaires	= 36,00 €
• Compte Syndic	= 4 532,85 €
• Provisions sur travaux	= 15 278,63 €
• Intérêts des placements	= 1 294,28 €
• Charge à payer et cotisation	= 1 562,01 €
• Excédent d'exploitation 2018	= 1 820,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>= 52 609,61 €</b>

**Immobilisé comme suit :**

• Livret d'Epargne	= 50 218,33 €
• Compte courant Bancaire	= 2 206,24 €
• Caisse	= 30,00 €
• Télécommandes	= 501,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>= 52 956,17 €</b>

Madame BOURADAS et Monsieur DARRIEUX, membre de la commission de révision des comptes, accompagnée de Monsieur DANTAGNAN, Syndic, ont effectué le contrôle de la comptabilité en présence de M. BERDAL, Trésorier, le 26 Mars 2019.

Lecture est donnée à l'assemblée de leur compte-rendu. La commission de contrôle ne relève aucune anomalie dans la tenue de la comptabilité et atteste de la sincérité des comptes présentés. Elle invite les membres présents à donner quitus au Trésorier et au Syndic pour les comptes 2018.

**Le quitus est donné à l'unanimité des présents et représentés au Trésorier et au Syndic pour la gestion des comptes 2018 de la copropriété.**

**Point 3 : Nomination des réviseurs aux comptes :**

*Ces personnes, ayant des connaissances en comptabilité, n'appartenant pas au Bureau, ont pour fonction d'examiner les comptes et les pièces justificatives de recettes et de dépenses de l'exercice après l'arrêté comptable de l'exercice.*

**Madame BOURADAS et M. MORISSON titulaires sont élus à l'unanimité pour l'exercice 2019, Madame SOULES est suppléante.**

**Point 4 : discussions sur les travaux et achats à effectuer en 2019 :**

- **Rénovation cabines des 2 ascenseurs :**

M. Dantagnan, sur proposition du Bureau, a effectué une consultation des artisans. Aucun n'accepte de proposer ses services sur le prétexte que seul SCHINDLER peut intervenir et valider les travaux sur du matériel sous contrat d'entretien de cette société.

Le devis produit par SCHINDLER pour les deux cabines s'élève à 8 360 €uro TTC.

Jugé trop élevé, il est décidé à l'unanimité de questionner un électricien pour une rénovation des plafonds des 2 ascenseurs.

- **Travaux électricité :**

Changer les globes d'éclairage des escaliers desservant les étages, équiper l'éclairage du couloir des caves d'un détecteur de présence et revoir les plafonniers.

- **Changement du groom** du 1<sup>er</sup> étage du Numéro 3.

- **Rénovation, peinture des paliers :**

Travaux déjà effectués. Juger de la nécessité.

**Point 6 : Indemnité de l'association syndic en 2019 :**

L'indemnité de l'Association est fixée à 1 300 € pour 2019, à l'unanimité.

**Point 7 : Provisions sur charges de gestion courante :**

Sur proposition du Trésorier, il est décidé à l'unanimité de maintenir le principe de provisionnement en cohérence avec les dépenses courantes enregistrées lors de l'exercice précédent.

**Point 8 : Provisions pour travaux :**

Continuer le plan de provisionnement lancé en 2018.

**Point 9 : Questions diverses :**

Recensement des adresses mail des copropriétaires pour la transmission des documents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Cette réunion est suivie d'un apéritif.

Le Président,  
M. COLOMES

Le Secrétaire,  
M. BERDAL

Les Scrutateur,  
Mme BOURADAS et M. SOULES



